

Avec 'Orange cinéma séries', l'opérateur poursuit son offensive sur les contenus

Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'**Orange** aggrave son cas. Après avoir mis sur le marché une chaîne thématique consacrée au football et avoir lancé son [bouquet satellite \(afin de compléter son IPTV par ADSL\)](#), l'opérateur récidive et dévoile ce mercredi sa nouvelle offre consacrée aux séries et au cinéma. Voilà donc le deuxième missile anti-Canal+.

'Orange cinéma séries' a pour but de proposer aux abonnés Orange un éventail composé de contenus exclusifs. Divisé en axes thématiques, le bouquet propose 5 chaînes différentes : 'Orange cinemax' (cinéma à grand spectacle), 'Orange cinehappy' (familiale), 'Orange cinechoc' (cinéma d'action), 'Orange cinenovo' (cinéma indépendant), et 'Orange cinégéants (anciens films).

Pour garantir l'exclusivité, l'opérateur a signé des partenariats avec des grands noms du cinéma et de la télévision tels que la **Warner, HBO** ou encore **MGM** au nez et à la barbe de Canal+. Le bouquet assure ainsi la diffusion de séries à succès et de films récents. Des émissions de cinéma ainsi que des programmes additionnels compléteront l'offre.

La force de frappe d'Orange pourrait résider dans les possibilités de diffusion offerte par son futur service.

Moyennant un abonnement mensuel de 6 euros (Mobile) ou 12 euros (TV+PC), les abonnés pourront accéder à l'ensemble des chaînes du bouquet. Toutefois, si un abonné souhaite disposer d'une diffusion sur deux écrans de télévision, il devra s'acquitter d'un forfait supplémentaire de 7 euros, équivalant à la location d'un boîtier additionnel. Les abonnés pourront également visionner les contenus sur des baladeurs portables (obligatoirement **un Archos**) ou sur leur mobile Orange, cette possibilité étant exclue sur un iPhone, format Apple oblige. C'est cette diffusion multi-écrans qui fait la force d'Orange.

Largement influencé par le modèle de la télévision de rattrapage, Orange prévoit un modèle de diffusion « à la demande ». Les abonnés pourront ainsi regarder le programme de leur choix au moment souhaité à partir de la première diffusion et ce pendant 30 jours.

Orange devrait disposer chaque année d'un catalogue de 1.200 films, à raison de 40 films par mois.

« Nous voulons avoir une offre de contenu sur le sport, le football, et d'autres sports que nous négocions, et le cinéma. Nous voulons amener un service global à nos clients », a déclaré le directeur exécutif d'Orange en France, Louis-Pierre Wenes, lors d'une conférence de presse.

Pour asseoir son nouveau service, officiellement lancé le 13 novembre prochain, Orange espère d'abord séduire ses 9 millions de clients haut débit mobile et ses 8 millions de clients à ADSL. **L'opérateur vise 100.000 clients pour la fin de l'année 2009.**

L'opposition frontale face à une autre chaîne à péage, Canal+, prend ici un nouveau tournant. L'été dernier, lors du lancement de son offre satellite, Orange avait déjà du faire face à une vague de critiques face à son nouveau statut. La filiale de Vivendi et Free dénonçaient surtout l'impossibilité

pour eux de diffuser les contenus proposés par leur concurrent. [L'acquisition des droits du football](#) pour **668 millions d'euros** et le lancement d'une chaîne consacrée au ballon rond avait également favorisé la naissance d'un courant très hostile face à un opérateur qui débarquait sur un terrain détenu de longue date (et de haute lutte après le rachat de TPS) par Canal+.

Cette nouvelle offre constitue une menace supplémentaire pour la chaîne cryptée. Elle pourrait permettre à Orange d'accélérer sensiblement ses recrutements. Malgré ses dénégations (« *Non, nous ne faisons pas de TV, nous ne sommes pas un concurrent de Canal+* », assure Xavier Couture, patron des contenus d'Orange), l'opérateur constitue briques par briques une solide offre de contenu à même de constituer une alternative crédible face à son principal concurrent. Tout y est : les contenus exclusifs, le football, les chaînes classiques...

Par ailleurs, Avec cette offre, Orange, qui distribue aussi CanalSat, ne sera plus dépendant d'une offre issue d'un groupe qui est contrôlé par son principal concurrent... Vivendi qui est l'actionnaire majoritaire Canal+ mais aussi de SFR qui a pris le contrôle de Neuf Cegetel...

Evidemment, chez Vivendi, on commence à s'agacer. « *Je souhaiterais d'abord que France Télécom assume clairement sa stratégie et appelle un chat un chat. Le groupe va dépenser chaque année dans les contenus des sommes comparables au coût de grille total de M6, tout en s'abritant derrière des discours faussement modestes. France Télécom a dit et répété ne pas vouloir devenir un éditeur de contenus, ne pas vouloir diffuser de matchs de foot en direct... Maintenant, on nous explique qu'il s'agit de dépenses « microscopiques », d'une légère réallocation de dépenses commerciales ! La réalité, c'est que France Télécom devient un groupe de télévision. Il doit accepter que les règles du jeu soient les mêmes pour tous* », a ainsi déclaré Jean-Bernard Lévy, président du directoire de Vivendi.

L'Arcep très critique sur les contenus

D'ailleurs, cette nouvelle orientation forte d'Orange vers les contenus (et non plus seulement dans les tuyaux) commence à faire grincer les dents du régulateur. Le gendarme des télécoms s'est montré très critique face à la politique menée par Orange et Canal+ dans ce domaine. Pour le régulateur, le maintien de l'exclusivité de certains contenus par un seul acteur et pour son propre bénéfice est dommageable. Cette remarque s'adresse autant à Canal+ qu'à Orange et le problème quant à lui reste identique.

Rappelons que Free et Canal+ demandent depuis des mois à avoir accès aux contenus d'Orange (Foot et bouquet satellite). Orange de son côté réclament un accès aux contenus de Canal+.

Pour l'Arcep, « *l'objectif final est d'assurer que les clients finaux de chaque opérateur puissent accéder à l'essentiel des contenus et services. Cela suppose à la fois l'interdiction aux gros opérateurs de réseaux d'intervenir activement dans le secteur des contenus et l'obligation aux gros assembleurs de contenus d'offrir un accès ouvert et égal à tous les opérateurs de réseaux* ».

Le régulateur souhaite appeler de ses vœux une harmonisation européenne dans ce domaine. Un vœux pieu ?